

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la convention N° C1608SSIS passée entre la CTC et l'association « Le restaurant social - U ristorante sociale »,

CONSIDÉRANT la demande de ladite association,

CONSIDÉRANT le projet réalisé par ladite association,

CONSIDÉRANT la situation financière et le rôle actif joué par l'association auprès des publics les plus défavorisés et isolés,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'investissement, non prévue dans le cadre du règlement des aides santé/sociales/solidarités, d'un montant de 15 000 €, à l'association « Le restaurant social- U ristorante sociale » pour lui permettre la prise en charge des factures impayées correspondant aux travaux de rénovation des locaux abritant les activités de la structure.

ARTICLE 3 :

PRECISE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de la Collectivité de Corse programme N5211C - chapitre : 904 - fonction : 428 - compte 20422.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention de financement correspondante telle qu'annexée à la présente délibération.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI